



KPMG Audit
7, boulevard Albert Einstein
8P 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 03
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 13
Site internet : www.kpmg.fr

Déposé au Greffe
le 16 AOUT 2010
sous le N° 3007872
RCS N° 87B683

Ouest Croissance S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes sur
la transformation de la société Ouest
Croissance S.A. en S.A.S.**

Assemblée générale mixte du 16 juin 2010
Ouest Croissance S.A.
3, Impasse Claude Nougaro - ZAC Ar Mor Plaza - Bât D -
Entrée D2 - 44800 Saint-Herblain
Ce rapport contient 2 pages
Référence : FN-102-118

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance,
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux
Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palaisin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Code APE 6920Z
726 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 03
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 13
Site internet : www.kpmg.fr

Ouest Croissance S.A.

Siège social : 3, Impasse Claude Nougaro - ZAC Ar Mor Plaza - Bât D - Entrée D2 - 44800
Saint-Herblain
Capital social : € 79 255 562

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société Ouest Croissance S.A. en S.A.S.

Assemblée générale mixte du 16 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Ouest Croissance S.A., et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nantes, le 1er juin 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé